

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 95

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 18 QUATER, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.